



AUX MOMENTS DIFFICILES, L'ESPRIT EN PAIX...

Les personnes originaires d'Algérie, d'Égypte, du Liban, du Maroc, de Tunisie ou de Turquie émettent souvent le souhait d'être inhumées dans leur pays d'origine. Le contrat d'assistance 'Baladi' représente dans ce cas la solution par excellence. En cas de décès, AXA Assistance prend en charge le rapatriement de la dépouille dans le pays indiqué à la souscription du contrat, ainsi que l'accompagnement par deux personnes et les frais d'obsèques à concurrence de € 1.250. Ces garanties sont valables pour l'ensemble de la famille.

GARANTIES

Assistance aux personnes

En cas de décès d'un assuré :

- ✓ Transport de la dépouille vers le lieu d'inhumation dans le pays de résidence ou le pays d'origine, pris en charge à 100%
- ✓ Accompagnement du défunt :
 - Un billet aller/retour pour 2 personnes en cas d'inhumation dans le pays d'origine
 - Un billet aller/retour pour 1 personne depuis le pays d'origine en cas d'inhumation dans le pays de résidence
- ✓ Frais funéraires pour un montant de maximum € 1.250

En cas de décès d'un proche dans le pays de résidence ou le pays d'origine :

- Un billet aller/retour pour 1 personne
- OU un billet pour 2 personnes afin d'atteindre le lieu d'inhumation
- OU remboursement forfaitaire de € 500 lorsque l'assuré fait usage de son propre véhicule pour atteindre le lieu d'inhumation dans le pays d'origine

Assistance aux personnes dans le monde entier :

- ✓ Remboursement des frais médicaux à l'étranger jusqu'à € 12.500
- ✓ Rapatriement vers le pays de résidence

TARIF

Primes annuelles	
Zone A	€ 97
Zone B	€ 114
Zone C	€ 141

Pays d'origine

Zone A : Turquie

Zone B : Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte

Zone C : Liban